



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

2023/63

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

5 DECEMBRE 2023

Membres :	19
Présents :	14
Représentés :	15
Exprimés :	15
OUI :	14
NON :	0
Abst :	1

L'an deux mil vingt-trois, le 5 décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 30 novembre deux mil vingt-trois.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie (arrive à 19h49), Calomine Benoît, Crouzit Sébastien (arrive à 19h12), Détienne Aurélien, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Reauly Paola, Sage Pascale.

Absents excusés : Chauchet Emilie, Gaspard Céline, Pagnou Pascal donne procuration à Ruaud Jean-Luc.

Absents : Crespy Benjamin, Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Pascale Sage

Objet : Motion contre le projet de fermeture du centre de distribution de La Poste

Le Conseil Municipal de Nieul réuni en séance le 5 décembre 2023, présente une motion contre la fermeture du centre courrier de Nieul. Le Conseil Municipal croit fermement que la fermeture de ce centre aurait un impact négatif significatif sur notre commune et nous souhaitons exprimer notre opposition à cette décision.

Le centre courrier de Nieul est un pilier essentiel de notre commune depuis de nombreuses années. Il fournit des services postaux fiables et efficaces à une population nombreuse et diversifiée, ainsi qu'à de nombreuses entreprises locales. En plus de son rôle de distribution du courrier, il est également un point de contact essentiel pour les résidents, offrant des services tels que la réception de colis, l'envoi de lettres recommandées et d'autres services postaux spéciaux.

La fermeture de ce centre aurait des conséquences importantes sur la vie des Nieuloises et des Nieulois :

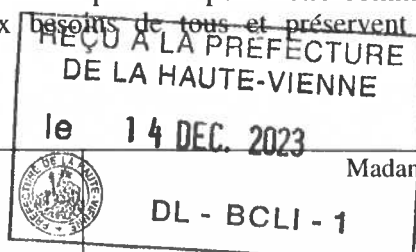
- Impact écologique : à l'heure où nous nous efforçons tous d'atteindre la neutralité carbone, et dans le respect des plans nationaux de transition écologique, il nous apparait un peu contradictoire que les facteurs fassent tous 40 kms (2 aller-retours par jour) en véhicule à moteur thermique pour se rendre sur la plateforme de tri à Limoges, puis revenir sur site pour la distribution du courrier (sans covoiturage possible) ; et revenir ensuite à ladite plateforme et retourner à leur domicile.

- Impact sur les finances de la commune : depuis 2020, la Commune de Nieul a procédé à une importante requalification de son centre-bourg. Pour faciliter la tâche des facteurs nous avons tenu compte, dans notre plan de financement, dans le cahier des charges des entreprises, et dans la réalisation des travaux des impératifs liés à l'activité. Ainsi nous avons créé un parking réservé aux véhicules de service des facteurs à l'entrée du centre courrier. Si nous avons fait ce choix là c'était dans l'unique but de pérenniser l'activité du centre sur notre Commune.

Le Conseil Municipal vous remercie de prendre en considération notre motion et de prendre des mesures pour préserver le centre courrier de Nieul et ses services précieux pour notre commune. Ensemble, nous pouvons trouver des solutions qui répondent aux besoins de tous et préservent le bien-être de nos administrés.

Adoptée à 14 voix Pour et 1 Abstention.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 5 décembre 2023



Madame la Maire, Béatrice Tricard

